

Décision Générale colonial

Décision n° 50 attribuant une allocation pour premiers frais d'installation à des fonctionnaires des cadres spéciaux de Madagascar

n° 50

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 12 janvier 1946
Numéro JO n° 1 du 31/01/1946	Date du numéro 31 janvier 1946

TEXTE INTÉGRAL

Une allocation de 750 franes une fois payée,pour premiers frais d'installation, est attribuée à chacun des fonctionnaires des cadres spéciaux de Madagascar débarqués à Djibouti le 17 décembre 1945.